Réf : DGSSAJE-2025-20

ÉLECTION D'UN REPRESENTANT DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILÉS POUR LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

1er AVRIL 2025
PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.811-10 et suivants ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-7 relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers en date du 13 février 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-8 rectificatif relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers, en date du 25 février 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-11 relatif à la proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, en date du 19 mars 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-16 relatif à l'organisation des élections visant à pourvoir les sièges vacants compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers, en date du 19 mars 2025 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-18 relatif aux candidatures pour l'élection d'un représentant des professeurs des universités et personnels assimilés pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, en date du 28 mars 2025 ;
Vu le procès-verbal du scrutin du mardi 1er avril 2025 ;

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1: Est élu membre représentant des professeurs des universités et personnels assimilés pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (1 siège) :

- **Monsieur Stéphane ONNÉE**

Article 2 : Cet arrêté est publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 02 avril 2025
Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 02 avril 2025 Transmis au Recteur le : 02 avril 2025